

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et d'autres départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-BOULE	PARIS et les autres Départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCÉS : LA LIGNE 20 c	UN AN..... à fr 50

ÉCROS DE LA SEMAINE

4 Septembre — Le conseil d'État approuve l'ouverture d'un crédit de 1 million de francs pour venir en aide aux victimes de la Martinique.

— Arrestation près de Lyon, d'un espion allemand.

5 Septembre — Arrivée à Paris du grand duc Alexis, revenant de Vichy. Le prince est vivement acclamé par les Parisiens.

On apprend au ministère des affaires étrangères que des troubles ont éclaté en Chine et que des massacres ont été commis.

— Exécution capitale en Algérie d'un déserteur indigène, coupable d'assassinats et de tentatives d'assassinats.

6 Septembre — Inauguration de l'exposition des associations ouvrières de production.

— Incendie considérable à Roubaix. Cinq chevaux brûlés vifs, dégâts matériels considérables.

— Course vélocipédique de Paris à Brest et retour, organisée par le *Petit Journal*. 250 velocemans y prennent part.

7 Septembre — Terrible accident de chemin de fer à Arras. Vingt blessés. On signale d'autres accidents à Tours à Marseille et à Banyuls-sur-Mer.

Un jeune peintre de l'École des beaux-arts, Henri Brunet, tue sa mère dans un accès de fièvre chaude.

8 Septembre — M. de Freycinet, ministre de la guerre se rend à Troyes auprès des chefs de corps des grandes manœuvres.

9 Septembre — Mort de M. Jules Grévy, ancien Président de la République

— Retour à Paris de M. Ch. Perrot le vainqueur de la course de Paris à Brest, qui a parcouru une distance de douze cents kilomètres en moins de trois jours.

— Grave accident au cirque français à Marseille. Un escalier s'effondre entraînant d'une hauteur de six mètres plus de cent personnes.

10 Septembre — Grand déjeuner officiel à Vendeuvre en l'honneur de M. de Freycinet, ministre de la guerre

— Terrible tremblement de terre à San-Salvador, nombreuses victimes. Dégâts matériels évalués à cinq millions de dollars.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

La Compagnie du chemin de fer du Nord, ayant pris en considération la pétition adressée par les habitants de Dammartin, de Saint-Mard et de Montgè, ainsi que les délibérations prises par les Conseils municipaux de Dammartin et de Juilly, dans le but d'obtenir des billets d'aller et retour entre les diverses gares de la région, délivre maintenant des billets d'aller et retour à prix réduit, pour les stations de Nanteuil, du Plessis-Belleville, de Thieux, de Mitry-Mory et de Sevran-Livry.

Il n'y a donc pas lieu de désespérer d'obtenir bientôt la même faveur pour Crépy-en-Valois, Villers-Cotterêts et Soissons.

Quelques esprits chagrins nous avaient cependant annoncé que l'administration des chemins de fer ne tiendrait aucun compte de cette demande.

Comme on voit, il n'est pas toujours juste de se contenter d'accuser les compagnies d'être routinières, mais il est souvent utile de ne pas perdre de vue le vieil axiome qui dit: *demandez et vous recevrez.*

— La Société d'horticulture du canton de Dammartin, s'est réunie dimanche dernier à deux heures, en la salle de l'Hôtel de ville de Dammartin.

Étaient présents au bureau: MM, Barre, Président; Gosset, Vice-Président; Michel, Secrétaire; Delvert, Vice-Secrétaire; Loiseau, Vice-Trésorier et Lemarié Archiviste.

La présente séance ayant pour but de permettre de régler certains détails essentiels de l'exposition de chrysanthèmes. Il est décidé que cette exposi-

tion ouvrira le dimanche 8 novembre à midi.

M. Hémar, Président de la fanfare municipale, présent à cette séance, se montre favorable à la demande de M. le Président de la Société d'horticulture qui désirerait obtenir le concours de la musique. Il est décidé qu'un concert aura lieu le dimanche, jour d'ouverture de l'exposition, à trois heures.

M. Delvert est nommé organisateur de l'exposition. MM. Loyseau et Haudry, sont élus commissaires.

Le prix d'entrée sera fixé à 0 f. 25 c. par personne, excepté les exposants.

Un jury de trois membres composé de spécialistes, sera appelé à juger les produits exposés.

Les récompenses consisteront en médailles d'or, de vermeil et d'argent.

M. Pasquier Eugène propose que l'exposition soit ouverte pendant la soirée, prétendant que les chrysanthèmes gagnent à être vus à la lumière. Cette proposition mise aux voix est repoussée.

Apports: — M. Loron qui avait demandé que la commission vint examiner sur place, ses semis de dalhias, obtient une prime de première classe pour 35 variétés doubles d'un très beau coloris sur 143 plantes de semis.

M. Delahaigue obtient une prime de 2^e classe, pour un lot de gloxinias de 20 plantes variées.

M. Legalle ayant présenté un lot de pêches de quinze beaux fruits, obtient une prime de 2^e classe.

M. Delvert obtient une prime de 3^e classe pour deux nouvelles variétés de roses de semis, que la commission considère comme très belles de port et de coloris.

La séance est levée à quatre heures.

LONGPERRIER

Les frères Vandricch Jean-Baptiste et Vandricch Charles, poursuivis pour avoir volé des prunes dans le champ de M. Couturier Michel, le 28 août dernier, ont été condamnés l'un et l'autre, par le tribunal correctionnel de Meaux, à huit jours d'emprisonnement pour ce fait.

— Les nommés Beauvalet Jean Baptiste, manoeuvrier âgé de 47 ans et Belval Prosper, dit Caboche, 39 ans, poursuivis devant le tribunal correctionnel de Meaux pour s'être mis en état d'ivresse et s'être mutuellement caressé les côtes à coups de bâton.

Le premier délit leur procure une amende de 5 fr. quand au second, ils en sont quittes pour la bagatelle de 25 fr. d'amende, chacun.

OTUIS

Le vol dont M. Nô instituteur, a été victime lui occasionne une perte d'environ 250 francs.

Le voleur, qu'on n'a pu retrouver, a emporté une montre en or, une paire de bottines neuves pour homme, une robe et une jaquette de dame.

BEAUMARCHAIS

La fête de Beaumarchais qui devait être reculée au dimanche 20 septembre par suite du mauvais temps, est définitivement fixée à aujourd'hui dimanche 13 septembre.

MARCILLY

La commune de Marcilly, a été le théâtre d'un suicide.

Le 2 septembre, vers 10 heures du matin, M. Duremort, boulanger, voyant qu'un de ses clients, nommé Victor Caillot, âgé de 67 ans, ne répondait pas à son appel, ouvrit, avec l'aide d'un voisin, la porte de son logis. Ils aperçurent le malheureux Caillot, pendu à une corde. Des soins empressés

lui furent prodigués, mais tout fut inutile.

On ignore la cause de ce suicide.

(Écho de la Brie)

SAINT-SOUPPLETS

On lit dans l'Écho de la Brie :

Depuis environ un mois, un entrepreneur de maçonnerie, M. Jérôme Méry, est occupé à réparer les couvertures en tuile des bâtiments de M. Duru, de St-Soupplets.

Le 4^{or} septembre, vers 6 h. 1/4 du soir, il était à ces occupations, monté sur une échelle couchée sur le toit avec son aide, nommé Béthry. Il était sur le haut de l'échelle et ce dernier était dans le bas. Ils allaient placer une règle pour reconstruire la bordure de la toiture, lorsqu'ils sentirent l'échelle glisser sur les tuiles. Ils n'eurent pas le temps de s'accrocher aux échafaudages, et tombèrent dans le vide d'une hauteur de sept mètres.

M. Méry s'est cassé la hanche et le bras droit. Quant à son aide, il en est quitte pour plusieurs contusions.

A la dernière heure, nous apprenons que M. Méry a succombé à ses souffrances.

FRESNES

Un marchand de vins de Fresnes, le sieur Nicaïsse François Désiré, âgé de 64 ans, mis en goût d'ivresse par l'exemple des vulgaires poivrots qui fréquentaient son établissement, se payait la fantaisie d'une petite soulographie le 2 août dernier, mais ayant eu la malheureuse idée d'invectiver le garde champêtre de sa commune, il est invité à répondre de sa conduite peu exemplaire devant le tribunal correctionnel de Meaux, qui le condamne à 5 fr. d'amende, pour ivresse manifeste et 15 jours de prison pour outrages au représentant de la loi.

MOUSSY-LE-VIEUX

Dimanche dernier, deux ouvriers de la ferme de M. Duchesne, un picard et un normand, légèrement pris de boisson, discutaient publiquement sur le taux des salaires et déclaraient que ne les trouvant pas assez rémunérateurs, ils ne continueraient pas de travailler à ces conditions.

Le lendemain lundi, ils reprirent avec non moins de véhémence l'exposé de leurs théories, mais ils jugèrent à propos de ne pas s'en tenir là, et ils tentèrent d'arrêter les ouvriers de la ferme qui se rendaient à leur travail, afin de les gagner à leur cause. Des paroles on en vint aux coups. M. Duchesne, leur patron, étant survenu sur ces entrefaites, après avoir tenté vainement d'apaiser les rebelles, eut à essuyer leurs grossières insultes.

La gendarmerie prévenue aussitôt, a conduit à Meaux les deux bruyants grévistes.

CLAYE-SOUILLY

On annonce pour le 14 septembre, le passage à Claye, d'un détachement de chasseurs à cheval, composé de 36 officiers, 506 hommes et 349 chevaux.

FAITS DIVERS

CRÉDULITÉ NAÏVE

Les journaux de la Drôme racontent le fait suivant dont a été victime un sieur Tariotte, propriétaire à Malataverne.

Le jour de la foire, cet homme se vit accosté par un individu aux allures honnêtes, portant à la main une assez lourde valise.

— J'ai là dedans, lui dit-il, une somme considérable, que je voudrais bien confier, pendant une courte absence, à des mains sûres. Voulez-vous

être le dépositaire de cette valise? Toutefois, vous plairait-il, en considération de l'importance du capital que je vais vous laisser de me donner une garantie quelconque?

L'honnête Tariotte eut l'imprudence de remettre à l'étranger son portemonnaie contenant 370 francs.

Inutile de dire que l'autre s'empres- sa de disparaître et sans qu'on le revit.

Après une longue attente, le malheureux Tariotte sentit enfin s'éveiller sa méfiance. Il ouvrit la fameuse valise, qui, au lieu d'une fortune, ne contenait que des cailloux.

Désespéré, Tariotte alla faire sa déclaration à la police; et, après quelques vaines recherches, reprit tristement le chemin du logis.

Déjà germait dans sa tête un sinistre projet.

Le lendemain, sa belle-fille trouva le malheureux vieillard pendu dans son domicile.

LE RENOUVELLEMENT DES POUVOIRS ÉLECTIFS

Tous les pouvoirs du présent régime sont soumis, suivant des périodicités diverses, à des renouvellements partiels ou généraux.

Ces renouvellements se succèdent d'année en année, pendant certaines périodes; mais il y a un temps de repos.

L'année 1890 a été un temps d'arrêt elle n'a été marquée par aucune élection. Le cycle des renouvellements a commencé cette année.

Nous avons eu en janvier 1891, le renouvellement partiel du Sénat. Dans les années suivantes, nous aurons.

En 1892, le renouvellement intégral des conseils municipaux de toutes les communes de France (Paris excepté) et le renouvellement par moitié des

conseils généraux et des conseils d'arrondissement dans tous les départements.

En 1893, le renouvellement intégral de la Chambre des députés.

En 1894, renouvellement triennal (en janvier) du Sénat et (en décembre) réélection du Président de la République.

En 1895, renouvellement par moitié des conseils généraux et d'arrondissement.

En 1896, renouvellement total des conseils municipaux.

En 1897, renouvellement total de la Chambre des députés et partielle du Sénat.

En 1898, renouvellement par moitié des conseils généraux et d'arrondissement.

On arrive ainsi à l'année 1899 qui marquera un temps d'arrêt. Le cycle est complet et aucune élection n'aura lieu cette année-là.

TERrible ACCIDENT

On télégraphie de Calais à la date du 8 septembre :

Le yacht à vapeur *Velleda*, appartenant à M. Menier, a abordé la nuit dernière, à dix milles par le Nord-Nord Ouest du port de Calais, le bateau pêcheur 438, du port de Gravelines, patron Coubel, ayant sept hommes d'équipage à bord, et l'a coulé.

Le mousse Coubel et deux matelots, Gosselin et Butel, se sont noyés.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Francart Martin, 48 ans, cultivateur à Villeneuve (Seine-et-Marne), défaut de guides, 6 fr. d'amende et frais.

Lenoble Jean Baptiste, 64 ans, cantonnier, à Paris. Ivresse, défaut 2 fr. d'amende et frais.

Cuvinot Victor Gustave, 38 ans, entrepreneur de couvertures, à Nanteuil, passage avec voiture sur terre ensemen- cée. Acquitté.

Thomas Victor, 47 ans, charretier à Montagny-sainte-Félicité. Ivresse 3 f. d'amende et frais.

Tritant Anatole, 40 ans, matelassier à Nanteuil. Roulage, 1 f. d'amende et frais.

Hortense Vanherpe, 49 ans, femme Debacker, aubergiste au Plossis-Belleville, défaut d'inscription d'un voyageur. Acquittée.

MARCHE DU 13 AOÛT 1891

Dammartin

Pain	0 fr. 39 le kil
Beurre	3 fr 0 "
Œufs	10 fr. 80 le 100

Claye

Pain	0 fr. 37 le kil
Beurre	3 fr 50 "
Œufs	10 fr. 00 le 100

UN NOUVEAU PROJET DE CHEMIN DE FER DU BOURGET A SENLIS.

Le Conseil général de l'Oise dans sa dernière session s'est occupé du projet de chemin de fer qui aurait pour but de relier plus directement Senlis à Paris, au moyen d'une nouvelle ligne partant du Bourget et se dirigeant vers Senlis et Verberie, par Roissy, le Mesnil-Amelot, Moussy-le-Neuf, Plailly, Mortefontaine et Ermenouville.

Sans exalter outre mesure les avantages qui pourraient résulter, pour notre région, de cette nouvelle voie ferrée nous ne pouvons qu'approuver cette idée et souhaiter qu'elle aboutisse, car la création de nouvelles voies de communication et de transport, ne peut que favoriser le développement du commerce et de l'industrie.

M. Dupuis, rapporteur de la commission

des routes. après avoir rappelé le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Senlis, a donné lecture d'un rapport ainsi conçu :

« Il ne s'agit plus là d'une ligne ayant un caractère d'intérêt local et pour laquelle une concession est demandée. Le tracé de la ligne indiquée du Bourget à Verberie intéresse trois départements et traverse de riches contrées qui ne sont pas directement desservies actuellement.

« De plus, avec l'accroissement de circulation qu'amènera prochainement la diminution du prix des places, avec les nécessités que créent les exigences d'une vitesse toujours en progrès, il y a lieu de prévoir le besoin de l'établissement d'une nouvelle voie vers Paris. Le projet en question, partant du Bourget, gare de triage en communication avec la grande ceinture, et aboutissant à Verberie, point de jonction de lignes qui convergent de différentes directions, s'impose forcément à l'attention.

« Au point de vue même du trafic local, cette ligne traverse de riches contrées cultivées, des parties pittoresques et peu connues qui attireront de nombreux visiteurs, et de ce côté aussi l'utilité du projet est justifiée.

« L'exécution en est-elle prochaine ? Nous ne saurions le dire ; mais nous pouvons affirmer dès maintenant que l'opinion publique s'y attache ; qu'elle forcera de porter de ce côté toutes les études qui seront faites lorsqu'on devra assurer une nouvelle arrivée vers Paris.

« Par suite de ces considérations, votre 2^e commission a l'honneur de vous proposer d'accorder à ce projet le témoignage de vos encouragements, en le signalant à la bienveillante étude de la Compagnie du chemin de fer du Nord. »

Le Conseil général a adopté les conclusions de la commission, après un court débat entre MM. Berdin et Dupuis, relativement au point d'arrivée vers le Nord.

L'honorable M. Berdin aurait préféré qu'on se relîât à Pont-Sainte-Maxence ; le rapporteur a fait observer que Verberie était devenu un point central en communication avec Saint-Quentin, Amiens, Péronne, et par suite avec toutes les directions principales du chemin de fer, et qu'il fallait nécessairement y aboutir.

Il résulte du rapport fait au Conseil géné-

ral que la voie projetée entre le Bourget et Verberie a tous les caractères d'une ligne d'intérêt général ; qu'en donnant à toute une contrée comprise entre les lignes de Paris à Chantilly d'une part, des moyens de communication qui lui font défaut, il y a un intérêt considérable à créer une nouvelle voie d'accès à Paris, que réclament la sécurité des transports et la régularité du service des trains. C'est la thèse que nous avons déjà soutenue, c'est le point de vue auquel il convient de se placer.

En ce qui concerne d'ailleurs la ville de Senlis, située sur le parcours de la nouvelle voie et mise en communication directe avec Paris et toutes les lignes du Nord, elle retirerait de l'expédition de ce projet des avantages considérables sur lesquels il n'est pas besoin d'insister.

LA LÉGENDE DE SAINT-FIACRE

(Suite et fin)

L'historien Toussaint du Plessis rapporte, (1) sans cependant en garantir l'authenticité, la légende suivante, empruntée au biographe du Patron de la Brie :

« Saint-Fiacre dit-on, étoit fort à l'étroit dans sa solitude ; en sorte que dans certains temps où les hôtes lui survenaient en plus grand nombre que de coutume, il ne pouvoit ni les nourrir, ni les loger tous. S. Faron, à qui il fit part de sa peine, lui accorda dans la forêt voisine tout le terrain qu'il pourroit défricher & environner d'un fossé en vingt-quatre heures. Sur cette parole le Saint part : il trace sur la terre avec sa bêche l'enceinte qu'il se propose de joindre à son ermitage : à mesure qu'il avance, les arbres tombent de part et d'autre, et le fossé se creuse de lui-même. Il y avoit là par hasard une femme à qui le menu peuple a donné le nom de *Becnaude*, mot injurieux, qui est encore en usage dans quelques provinces de France. Étonnée de ce prodige, dont

elle ne connoissoit pas la cause, elle chargea le Saint d'opprobres, & courut l'accuser de magie et de sortilège devant Saint Faron qui retournoit à Meaux. Le saint évêque revint aussitôt sur ses pas : Fiacre livré à la tristesse, abandonne l'ouvrage, et s'assied sur une pierre qui se trouvoit auprès de lui : la pierre s'amollit comme la cire, et reçoit l'empreinte de son corps. Ce second miracle, auquel il ne s'attendoit pas lui-même, fait éclater son innocence : S. Faron en glorifie le Seigneur ; & l'injuste accusatrice est confondue. On nous fera la justice de croire que nous ne donnons point cette histoire comme véritable. Cependant on conserve depuis plusieurs siècles dans le monastère de S. Fiacre, une grosse pierre de figure ronde, & creusée vers le centre de sa surface. Elle est placée à main gauche en entrant, dans la nef de l'Église qui porte aujourd'hui son nom, quoique dédiée sous l'invocation de la Sainte-Vierge ; & pour la commodité des pèlerins aussi-bien que pour la decence, on l'a posée sur une espèce de socle ou de piedestal de mastic ou de pierre brute. Ceux qui sont affligés des hémorroïdes vont s'y asseoir avec modestie sans se devetir ni relever leurs habits ; & je fais de manière à n'en pouvoir douter, que plusieurs personnes, hommes et femmes y ont trouvé une entière et parfaite guérison. »

E. L.

OISEAUX UTILES A L'AGRICULTURE

Parmi les oiseaux utiles à l'horticulture, on compte surtout ceux-ci :

La cigogne se nourrit de reptiles.

La buse mange par an, plus de 4,000 rats, souris et mulots.

Le hibou a les appétits de la buse. En outre, il détruit les insectes nocturnes et crépusculaires,

La pie fait justice des insectes destructeurs du bois,

Le corbeau engloutit une quantité prodigieuse de vers blancs.

La caille et la perdrix mangent des vers de terre.

Le coucou, qui vaut mieux que sa réputation, s'arrange des chenilles velues que les autres oiseaux ne peuvent manger.

Le merle purge les jardins des colimaçons et des limaces. Comme la grive, il avale par millions, dans le cours d'une année, les insectes nuisibles.

L'étourneau fait une forte consommation de sauterelles et de mordelles.

L'alouette s'attaque aux vers, aux grillons, aux sauterelles, aux larves de fourmis.

Le moineau dévore les hannetons, les mouches, les pucerons ; etc. Sa couvée a besoin de 400 insectes par jour.

Il faut, chaque jour, à une couvée de roitelets, 156 chenilles.

Le rossignol est un grand destructeur de fourmis.

La fauvette chasse dans l'air les mouches et les pucerons.

Vingt bergeronnettes purgent de charençons un grenier de blé. Or, la destruction d'un charençon sauve 93 grains de froment,

A ceci on répondra peut-être qu'à de certains moments beaucoup d'oiseaux vivent autant de fruits ou de graines que d'insectes. Nos auxiliaires appliquent ainsi le proverbe : « Toute peine mérite salaire. »



A la porte d'un congrès ouvrier.

Un contrôleur à un assistant :

— Qu'est-ce que vous êtes ? Possibiliste, guediste, solutionniste, marxiste, eudiste, blanquiste ou collectiviste ?

L'assistant ahuri ;

— Moi ? je suis ébeniste !



L. ETHIS

HORLOGER, BIJOUTIER

à DAMMARTIN, (S-&-M).

Rue Ganneval
à l'angle de la rue Notre-Dame

Montres en or et argent — Pendules
et Bijoux — Orfèvrerie — Dorure et ré-
argenterie.

Pièces de précision — Remontage
de pendules à l'année.

Réparations garanties

PRIX MODÉRÉS

La maison se recommande pour les
soins apportés aux pièces qui lui sont
confiées.

Achat d'Or et d'Argent

On peut aussi s'adresser à Saint-Marc chez
Madame Vauve Ethis

ON RECOMMANDE Jeune homme
sortant gradé du régiment, comme
aide jardinier ou domestique. *Bonnes
références*

**MANUFACTURE FRANÇAISE
d'ARMES**
de St-Etienne, (Loire)

Société des Vélocipèdes

« L'HIRONDELLE »

Le tarif-album, magnifiquement
illustré de 900 dessins et contenait
une foule de renseignements utiles,
est remis *gratuitement* aux chasseurs
et aux vélocipédistes qui en feront la
demande à la *Librairie E. Lemarié*.

Renseignements sur demande affranchie

BRILLANT D'OR

AU VERNIS AMÉRICAIN

pour dorer,

argenter et bronzer soi-même

les métaux, le bois, le plâtre, le cuir, la
pierre, les métaux, tels que : Cadres de
glaces, et de tableaux, Statuettes, Pen-
dules Lustres, Candélabres et ornements
divers.

Le brillant d'or, d'un emploi aussi éco-
nomique que facile, se recommande par
son éclat et sa solidité.

Prix du flacon : 1 fr.25

Société d'Assurances Mutuelles

IMMOBILIÈRES ET MOBILIÈRES DE
SEINE-ET-MARNE

Contre l'incendie, le chômage, l'explosion
de la poudre, du gaz et des appareils
à vapeur et électriques

DATE DE FONDATION : 1819 - SIÈGE SOCIAL A MELUN

Montant des valeurs assurées : 883,000,000 f.

Montant des réserves : . . . 3,007,311 f.

**Tarifs inférieurs de 40 0/0
environ aux primes les plus
réduites des Compagnies par
actions.**

Les sinistres sont toujours payés intégralement
et comptant.

La Société ne fait pas payer à ses assu-
rés le droit de timbre, toujours récla-
me en sus des primes par les Compagnies
à raison de 0 fr. 04 par 1.000 fr. de capital assuré,

Les risques d'explosion de la poudre et du gaz,
les incendies provenant de l'éclairage électrique,
sont assurés gratuitement.

La Société assure gratuitement sur pied les
cotés de ses Sociétaires.

LES POLICES SONT DÉLIVRÉES GRATUITEMENT

S'adresser ou écrire pour tous renseignements
au représentant de la Société dans le canton :

M. ALLANT, 1, place du Bourg à Dammartin

**USINE HYDRAULIQUE DU PETIT-MOULIN
A NANTEUIL-LE-HAUDOUIN (OISE)**

Henry BERTHIER

Ingenieur agronome diplômé
de l'Institut national Agronomique

MACHINES AGRICOLES

Vente et Echange

Location, Réparations en tous genres

BICYCLES, BICYCLETTES & TRICYCLES

Accessoires & Réparations

SPÉCIALITÉ DE GRAINES FOURRAGÈRES
Epurées

Céréales de semence

Graines potagères, de fleurs et d'arbres

Arbres fruitiers et forestiers

Graines de Betteraves

à grand rendement et à grande richesse
saccharine

ENGRAIS SIMPLES & COMPOSÉS

Envoi franco de renseignements à toute
demande affranchie

Le Directeur-Gérant : E. LEMARIÉ

Dammartin Imp. E. Lemarié.